

6. R. M. vu le projet. vu le projet du budget de 42 vote.
- 5<sup>e</sup>. sur les Contributions foncières et mobilières.
- 44<sup>e</sup>. pour le traitement du garde champêtre
- 5<sup>e</sup>. pour les chemins vicinaux.
- 200<sup>e</sup>. pour insuffisances de revenus.
- 8<sup>e</sup>. pour les patentes.
- 23<sup>e</sup>. pour remboursement de l'emprunt de 25000f.
- 23<sup>e</sup>. pour remboursement de l'emprunt de 25000f.
- 8<sup>e</sup>. pour remboursement de l'emprunt de 9000f.

Le Conseil admet en non valeur la somme de 600f.

comme taxe sur les vandes. due par M. Victoire  
Bouche à Chaliguy. attendu que ce dernier ne vend  
plus de vande à Luchet depuis 1939.